



Ottawa, le 07 novembre 2022

Notre référence : 8621-C12-01/08

PAR COURRIEL

Kelly T. Walsh
Gestionnaire de programme de l'administrateur de la numérotation canadienne
Administrateur de la numérotation canadienne
150, rue Isabella, bureau 605
Ottawa (Ontario) K1S 5H3
kelly.walsh@cnac.ca

OBJET : Enquête sur les prévisions d'utilisation des ressources de numérotation 2023

Chère Kelly Walsh;

Dans le Rapport de non-consensus du Comité directeur canadien sur la numérotation (CDCN) du formulaire d'identification de tâche (FIT) CNRE135A, *Potential Remedies for CO Code and NPA Exhaust* (le Rapport), le CDCN a noté que l'industrie des télécommunications n'a pas une compréhension des taux d'utilisation des numéros de téléphone que les entreprises fournissent à des tiers, comme les revendeurs, les fournisseurs de services de voix sur protocole Internet (VoIP) ou d'autres entreprises.

Ce rapport détaillé comprenait une série de recommandations consensuelles et non consensuelles soumises à l'examen du Conseil. Toutefois, l'une des recommandations du Rapport était de mener une enquête unique de type « validation de principe » sur l'utilisation, afin d'obtenir des renseignements sur les taux d'utilisation des numéros d'utilisateurs tiers. Ces renseignements peuvent être obtenus en modifiant le processus des prévisions d'utilisation des ressources de numérotation (NRUF) de janvier 2023 afin d'inclure la collecte de données sur l'utilisation des numéros auprès des fournisseurs de services de télécommunications qui n'obtiennent pas de ressources de numérotation directement auprès de l'Administrateur de la numérotation canadienne (ANC). Pour faciliter cette activité, le Rapport suggère, dans la section 7.6.1.2, l'utilisation d'un formulaire de collecte de données pour la collecte de ces renseignements. Il s'agissait d'une recommandation consensuelle, qui reflète un simple exercice de collecte de renseignements qui est essentiellement une extension du travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) sur ces questions.

Le Conseil est préoccupé par le taux global de consommation des ressources de numérotation au Canada. Pour trouver des moyens d'améliorer l'utilisation des ressources de numérotation limitées, il serait utile de mieux comprendre la manière dont les ressources de numérotation sont utilisées par des tiers.

Le Conseil demande donc à l'ANC de mener une enquête sur l'utilisation des ressources de numérotation, comme indiqué à la section 7.6.1.2 du Rapport, auprès des tiers qui reçoivent des ressources de numérotation d'autres fournisseurs que l'ANC, dans le cadre de la collecte de données des NRUF de janvier 2023. Le Conseil estime que ces travaux peuvent être poursuivis sans décision formelle du Conseil.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice exécutive,

Original signé par

Fiona Gilfillan
Secteur des télécommunications

c. c. Michel Murray, CRTC, michel.murray@crtc.gc.ca
Alexander Pittman, CRTC, alexander.pittman@crtc.gc.ca
Suresh Khare, ANC, suresh.khare@cnac.ca